

"Thèbes, le Buisson des dieux "

Christophe Thiers

▶ To cite this version:

Christophe Thiers. "Thèbes, le Buisson des dieux "Kyphi, 2005, 4, pp.61-66. halshs-00005000

HAL Id: halshs-00005000 https://shs.hal.science/halshs-00005000

Submitted on 17 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈBES, LE BUISSON DES DIEUX 1

CHRISTOPHE THIERS

L'ÉPOQUE PTOLÉMAÏQUE, les clergés de Thébaïde ont spéculé sur la Ville, lieu des origines. Des hymnes consacrés à Thèbes témoignent de l'inventivité des prêtres, s'efforçant de produire, à côté des épithètes anciennes, de nouvelles désignations de la cité d'Amon. Les deux dédicaces de restauration au nom de Ptolémée Évergète II gravées sur la porte du IIe pylône de Karnak ne sont que le prétexte à un savant éloge de la ville de Thèbes ². Pareillement, le défilé des nomes et le bandeau de soubassement de la porte de Montou à Karnak-Nord ont permis aux prêtres de montrer toute leur érudition pour qualifier Thèbes-la-victorieuse, bénéficiaire des produits de l'Égypte entière ³.

À travers les nombreuses désignations de Thèbes, les théologiens ont mis en évidence le caractère unique de la cité d'Amon $(w'.t; w'.t njw.t)^4$, sa prééminence sur les autres villes d'Égypte $(hnw.t njw.wt (sp3.wt))^5$; elle est « la ville qui fait advenir toutes les villes par son nom » $(njw.t hpr njw.t nb hr rn > s)^6$. Sa qualité de ville-première $(mw.t njw.wt)^7$, origine des dieux, est mise en avant.

¹ Issue de l'étude des inscriptions du temple de Tôd, cette note constitue le § 6 d'une série dont les premiers éléments (§ 1-5) ont été publiés dans Z. Hawass (éd.), Egyptology at the Dawn of the Twenty-First Century. Proceedings of the Eighth International Congress of Egyptologists Cairo, 2000, I, Le Caire, 2003, p. 514-521 et BIFAO 104, 2004, p. 553-572.

² Urk. VIII, n° 142 et 143; É. Drioton, « Les dédicaces de Ptolémée Évergète II sur le deuxième pylône de Karnak », ASAE 44, 1944, p. 111-162; Chr.-M. Zivie-Coche, « Religion de l'Égypte ancienne », AnEPHE 97, 1988-1989, p. 165-167; id., « Fragments pour une théologie », in Hommages à J. Leclant 4, BdE 106/4, Le Caire, 1994, p. 418 et n. 6-7.

³ Urk. VIII, n° 41-42 et 49-50 = S. H. Aufrère, Le propylône d'Amon-Rê-Montou à Karnak-Nord, MIFAO 117, Le Caire, 2000 [cité par la suite Propylône], p. 73-119. Voir également les deux éloges de Thèbes sur le bandeau de soubasement de la porte d'Évergète, Urk. VIII, n° 105 et 107 = P. Clère, La Porte d'Évergète à Karnak, 2° partie, MIFAO 84, Le Caire, 1961, pl. 2. Cf., par exemple un passage de l'hymne à Amon de Leyde, A. Barucq et Fr. Daumas, Hymnes et prières de l'Égypte ancienne, LAPO, Paris, 1980, p. 210-211.

⁴ J.-Cl. Goyon, « Inscriptions tardives du temple de Mout à Karnak », JARCE 20, 1983, p. 59-60, n. 59 avec référence à Porte de Mout, n° 3, 6 (pl. VIII) (Mout haj.t njw.t w'.t); ajouter par exemple Deir Chélouit, n° 21, 8; Opet, 209 (2e tableau); 221 (2e tableau); Tôd, n° 272, 5.

⁵ K. Sethe, Amun und die acht Urgötter von Hermopolis, AAWB, Berlin, 1929, p. 8 et n. 1; Opet, 184; 250, 8; Médamoud, n° 98, 1; Urk. VIII, n° 143, 2 (= II° pylône de Karnak); Tôd, n° 286, 10.

⁶ Opet, 184 ; cf. njw.tjr njw.wt r rn < s (Urk. VIII, n° 49 o = Propylône, p. 94).

⁷ Ph. Derchain, Les monuments religieux à l'entrée de l'Ouady Hellal, Elkab 1, Bruxelles, 1971, p. 36 (31) et n. a; S. Sauneron, « Un hymne à Imouthès », BIFAO 63, 1965, p. 79, n. j.

Elle apparaît ainsi comme « la ville-mère qui a mis au monde les dieux » 8. Ce dernier aspect prédomine dans les épithètes de la Ville ; il pouvait difficilement en être autrement dans la mesure où la cité du dieu Amon —présenté comme le démiurge universel— se devait d'être la plus ancienne et la plus vénérable des créations sur terre ; elle est ainsi « l'œuf des districts et des buttes » 9, « l'œuf qui mit les dieux au monde », « l'œuf sacré duquel est né Amon » 10.

Parmi les noms de Thèbes qui apparaissent à cette époque et que l'on peut mettre en rapport avec cet aspect de ville-origine des dieux, il en est un dont les attestations semblent peu nombreuses dans la documentation.

1. S. Sauneron, La porte ptolémaïque de l'enceinte de Mout à Karnak, MIFAO 107, Le Caire, 1983, pl. XI, n° 10, l. 1 11 :

« [...] électrum de [l'Ennéade ?] ¹² (= Mout), [...] le Buisson des dieux de la Génitrice, celle qui réside (au front de Rê; = Mout) ¹³, la souveraine des domaines de Celui qui accélère la naissance (= Amon) ¹⁴, qui a établi le lieu de naissance ¹⁵ de Celle qui a créé la lumière (= Mout) (...) ».

La suite du texte, en partie lacunaire, paraît suivre une construction identique, faisant alterner épithètes d'Amon et de Mout.

2. Urk. VIII, n° 41, 2 = Propylône, p. 115 et 118, n. i:

⁸ Urk. VIII, n° 14f = Propylône, p. 430; Opet, 82; J.-Cl. Goyon, op. cit., p. 58, n. 32; elle est « celle qui a mis au monde les dieux » (Opet, 250, 9) et également « [le père des] dieux et la mère des déesses » (Urk. VIII, n° 49 h = Propylône, p. 83); infra, doc. 2. Cf. également bḥ ntr.w Opet, 231, 2. Noter l'opposition entre Alexandrie « la ville en cours de fondation » et « Memphis, mère des dieux » (θεοτόκος) dans l'Oracle du Potier (P3, 52); en dernier lieu, L. Koenen, « Die Apologie des Töpfers an König Amenophis oder das Töpferorakel », in A. Blasius et B.U. Schipper (éd.), Apokalyptik und Ägypten. Eine kritische Analyse der relevanten Texte aus dem griechisch-römischen Ägypten, OLA 107, Louvain, 2002, p. 146 et 161, n. 80.

⁹ Urk. VIII, n° 49 i = Propylône, p. 85.

¹⁰ S. Sauneron, « Copte калагн », in Mélanges Maspero 1/4, MIFAO 66, Le Caire, 1961, p. 117 et n. 1.

¹¹ Dans l'index de la p. 32, S. Cauville enregistre « B3wt-ntrw Thèbes (?) ». Cette occurrence est la seule recensée par LäGG 2, 734c-735a.

¹² La lecture des signes altérés n'est pas sûre (□ pour ⇔?); pour cette épithète d'Hathor, voir Chr. Leitz (éd.), Lexikon der ägyptischen Götter und Götterbezeichnungen 7, OLA 117, Louvain, 2002, 607c [cité LäGG par la suite].

¹³ Sur cette épithète, voir l'étude de J.-Cl. Goyon, « Notes d'épigraphie et de théologie thébaine », *CdE* 78, 2003, p. 43-53 ; et références dans *LäGG* 7, 430-431.

¹⁴ Lecture corrigée shih msw.t d'après LäGG 6, 501c; pour l'épithète plus courante hih msw.t, voir LäGG 5, 629-630: désignation d'Horus Béhédétyte et de dieux enfants mais également attestée pour Amon-Rê thébain en Edfou II, 66, 5; P. Wilson, A Ptolemaic Lexikon. A Lexicographical Study of the Texts in the Temple of Edfu, OLA 78, Louvain, 1997, p. 705. Pour bi hih msw.t, ajouter E. Winter, « Eine Rosengranitsäule aus Philae », in M. Eldamaty et M. Trad (éd.), Egyptian Museum Collections around the World. Studies for the Centennial of the Egyptian Museum, Cairo, II, Le Caire, 2002, p. 1239 (pour désigner Osiris).

¹⁵ Pour cette épithète, voir I. Guermeur, « Le groupe familial de Pachéryentaisouy (Caire JE 36576) », *BIFAO* 104, 2004, p. 261, texte D, n. r.

« La souveraine des domaines ¹⁶ de l'Image du dieu universel (= Amon) ¹⁷, le Buisson ¹⁸ des dieux, celle qui a mis au monde les dieux ¹⁹ ».

3. Tôd, n° 31, B2:

- « L'âme verte de Chou en tant que maître de Tôd, Horus le vaillant dans le temple de Rê protégeant le Buisson des dieux constamment pour écarter ²⁰ les nuages ²¹ à son aplomb ».
 - 4. Tôd, n° 286, 9:

« Les deux *uraei* réunis aux âmes de Rê, Chou, Geb et Osiris, les soleils (?)... protégeant le Buisson des dieux ».

5. Tôd. n° 302. 3:

« [Vive le dieu parfait ... qui protège ²²] le Buisson des dieux, (Héritier des dieux Épiphanes, élu de Ptah, qui accomplit la justice de Rê, image vivante d'Amon), aimé de Montou, le vaillant ».

6. Tôd, bloc n° 685 (inédit; plaque Ifao n° 2881):

Le bloc porte six colonnes de textes, dont les cartouches de Ptolémée Évergète II; le Lagide officiait devant « Montou-Rê, roi des dieux, maître de Thèbes, maître de la force [...], chef de tous les dieux, qui parcourt l'Œil de Rê en tant que Buisson des [dieux] » () 23.

¹⁶ Cf. Porte de Mout, pl. XI, n° 10, l. 1.

¹⁷ Voir également sur la Porte de Montou, *Urk*. VIII, n° 12 c = *Propylône*, p. 129 ; à comparer à *hm* (n) *Nb-dr* (*Tôd*, n° 138, 3).

¹⁸ Le cliché IFAO 88-5445 (et non 87-3879) montre nettement un t et non un k devant le aleph; il faut donc suivre la copie de K. Sethe, ce qui écarte la lecture b3k.t ntr.w proposée par S. H. Aufrère (corriger également l'index p. 500 à l'entrée bj3.t nt njwwt ms ntr.w), tout autant que Gb.tjw proposé par H. Sternberg el-Hotabi, Der Propylon des Month-Tempels in Karnak-Nord. Zum Dekorationsprinzip des Tores, GÖF IV/25, Wiesbaden, 1993, p. 126.

¹⁹ Ou : « (de) Celle qui a mis au monde les dieux » (= Mout ; LäGG 3, 418a), avec une alternance Amon / Mout comme sur le doc. 1.

²⁰ Sur la lecture *dr*, voir S. Sauneron, *Esna* V, Le Caire, 1962, p. 155, n. i; en dernier lieu, Chr. Zivie-Coche, « Un compagnon de Panemerit. Sân 91-200, OAE 3003 », *Tanis. Travaux récents* 2, Paris, 2000, p. 553, n. p. Cf. *El-Qal'a*, n° 253 (lu *kfj*).

²¹ Le signe du chapiteau n'est pas assuré; voir Urk. VIII, n° 20 d = Propylône, p. 405, n. c) et Tôd, n° 305, 4 ($hrs \ wh.t \ sn'(.w)$). Avec le déterminatif du bras armé on pourrait également songer à une graphie de sn' « ennemi »; il s'agit en tout état de cause d'un élément hostile qu'il convient d'écarter.

²² Je restitue hw d'après les doc. 3 et 4.

²³ La partie supérieure du pavois divin semble sûre, si bien qu'il est possible d'envisager ici une autre occurrence du Buisson des dieux.

7. É. Drioton, « Les quatre Montou de Médamoud, Palladium de Thèbes », *CdE* 6, 1931, p. 267 (porte dite de Tibère) :

« Ils (= les quatre Montou) sont rassemblés dans [cette ville] pour assurer la protection de la Résidence, garder le Buisson des dieux sur son (côté) est et repousser ce qui vient contre elle de son (côté) nord ».

8. Shanhûr, n° 70 (pl. 104, 106 et p. 124 : bandeau de soubassement de la ouâbet) :

« Le district d'Isis, le lac d'Horus, la place de Mout [...] sur son (côté) nord, qui repousse les ennemis du Buisson des dieux ».

L'identification du Buisson des dieux avec la ville de Thèbes s'éclaire, dans le cas du doc. 2, grâce au parallèle que fournit la porte de Montou où Thèbes est « la Ville-mère qui a mis au monde les dieux » 24. Dans cet éloge, la Ville est également qualifiée de « souveraine des domaines », épithète que l'on retrouve dans la séquence du doc. 1. Cet exemple, malheureusement en partie lacunaire, présente à l'évidence des désignations de Thèbes 25 en relation avec des épithètes singulières des divinités tutélaires de cette ville, Amon et Mout d'après les déterminatifs. On y rencontre en particulier l'Œil de Rê, désignation usuelle de la capitale de la Haute-Égypte ²⁶. Le doc. 3 assure définitivement l'identification du Buisson des dieux avec Thèbes. En effet, dans ce texte de Tôd, les quatre Montou sont désignés comme des âmes divines, en rapport avec une ville du Palladium thébain, et chargés de protéger la Ville: « L'âme auguste de Rê dans Ermant protégeant l'Œil de Rê pour l'éternité, l'âme verte de Chou en tant que maître de Tôd, Horus le vaillant dans le temple de Rê protégeant le Buisson des dieux constamment pour écarter les nuages à son aplomb, l'âme rouge de Geb en tant que maître de Médamoud, invincible (?) qui fait advenir la rébellion sur le champ de bataille, protégeant la Régente des villes pour la durée de l'éternité, qui protége son voisinage quotidiennement, l'âme éclatante d'Osiris en tant que maître de Thèbes, établi durablement sur son trône, chef de sa place » 27. Le doc. 7 (et probablement 4) assigne également aux quatre Montou le rôle de protecteur du Buisson des dieux.

En outre, malgré une lacune de la séquence qui nous occupe dans le doc. 6, l'équivalence donnée une nouvelle fois avec l'Œil de Rê confirme l'identification du Buisson des dieux avec la cité d'Amon.

Dans le temple de Chenhour, le côté ouest est consacré aux dieux de Thèbes, le côté est à ceux de Coptos ²⁸, élément qui vient renforcer l'identification du Buisson des dieux sur la moitié ouest du bandeau de soubassement (doc. 8). Dans la lacune, on peut donc raisonnablement

²⁴ Urk. VIII, n° 49 h; supra, n. 8.

²⁵ Reconnu par LäGG 7, 430c.

²⁶ Par exemple, *Porte de Mout*, *Urk*. VIII, n° 143, 2 (= II^e pylône de Karnak); *Opet*, 186, 1 et 196, 6; *Tôd*, n° 286, 10

²⁷ Tôd, n° 31, B1-2; voir A. Egberts, In Quest of Meaning. A Study of the Ancient Egyptian Rites of Consecrating the Meret-Chests an Driving the Calves, EgUit 8, Leyde, 1995, p. 163-165, n. 9.

²⁸ H. Willems, F. Coppens et M. De Meyer, The Temple of Shanhûr I, OLA 124, Louvain, 2003, p. 44.

suggérer la présence d'une épithète de Isis / Mout précisant qu'elle protège Thèbes « sur son (côté) nord », à l'instar du rôle dévolu à Montou de Médamoud. Ce dernier exemple élargit quelque peu le cercle des occurrences thébaines du Buisson des dieux et mérite d'être pris en compte dans le dossier des relations entre Chenhour et Thèbes ²⁹.

Rappelons qu'au duel, *b3.ty* « les deux buissons » est un désignation bien connue de l'Égypte ³⁰. La signification et le rôle du buisson permettent d'expliquer la raison d'être de cette épithète de la ville de Thèbes. Le buisson est en effet considéré comme un lieu de refuge dans lequel le nouveau-né pourra trouver asile. C'est ainsi qu'à Bouto, pour échapper à la furie de son oncle Seth, le jeune Horus s'est caché dans les papyrus des marais mais également dans les buissons, comme le rappelle un texte d'Edfou ³¹. L'anthroponyme *Hr-n-t3-b3.t* se ferait l'écho de cet épisode mythique ³². Rappelons que D. Meeks a montré que la lecture *Hr-n-t3-b3.t* pouvait être écartée dans certains cas aux dépends de *Hr Tb(y)*, localité de Haute-Égypte, à proximité de Hiérakonpolis ³³; dans ce cas aussi, il semble que *Tb(y)* renvoie à un buisson.

Une autre divinité entretient des rapports étroits avec les buissons, toujours dans le cadre du mythe du jeune Horus. Il s'agit du dieu « Thot sur ses buissons » (hr bɔɔ.wtɛf), divinité tutélaire du nome de l'Ibis (XVe de Basse-Égypte) 34. La présence de Thot dans les marais du Delta, en particulier ceux de Chemmis, s'explique par son rôle dans la transmission de l'héritage d'Osiris à son fils Horus 35. Dans ce contexte, le roi peut être qualifié d'« image sacrée de Celui qui est sur son buisson » 36.

Les buissons sont donc mis en rapport avec la naissance du jeune Horus, parangon de la royauté pharaonique; mais ils constituent avant tout un lieu de refuge et de protection ³⁷. La séquence « le Buisson des dieux » trouve alors tout son sens si l'on envisage l'aspect de villemère de Thèbes, tel qu'il a été mis en évidence plus haut. Le doc. 4 témoigne explicitement de cette fonction jouée par la Ville.

²⁹ *Ibid.*, p. 44-47.

³⁰ A.M. Blackman et H.W. Fairman, «The Significance of the Ceremony *hwt bhsw* in the Temple of Horus at Edfou », *JEA* 36, 1950, p. 67 (19); A. Gutbub, «Les inscriptions dédicatoires du Trésor dans le temple d'Edfou », *BIFAO* 50, 1952, p. 37-38; en dernier lieu, voir A. Egberts, *op. cit.*, p. 308, n. 23.

³¹ Edfou VI, 16, 14; cité par A.M. Blackman et H.W. Fairman, op. cit., p. 67 (19); voir également A. Badawy, « The Architectural Symbolism of the Mammisi-Chapels in Egypt », CdE 38, 1963, p. 80.

³² En dernier lieu, H. Satzinger, « Der Amonpriester "Horus-vom-Busch": eine saitische Hockerstatue neu in Wien », in M. Schade-Busch (éd.), Wege öffnen. Festschrift für Ralf Gundlach zum 65. Geburtstag, ÄAT 35, Wiesbaden, 1996, p. 258-263.

³³ D. Meeks, «L'Horus de Tb(y) », in W. Clarysse, A. Schoors et H. Willems (éd.), Egyptian Religion. The Last Thousand Years. Studies J. Quaegebeur 2, OLA 85, Louvain, 1998, p. 1181-1190.

³⁴ Edfou I, 333, 16-17 « Thot est là, dans son buisson, à Hermopolis, en tant que mesureur de la Terre des vivants »; Thot hr bɔ.wtof apparaît parmi les divinités du Delta au mammisi de Dendara (Mam. Dendara, 139, 14 [26]); A.-P. Zivie, Hermopolis et le nome de l'Ibis, BdE 66/1, Le Caire, 1975, p. 178, n. f; voir également D. Meeks, op. cit., p. 1182 et n. 7.

³⁵ P. Koemoth, « Délimiter le Double Pays en tant que territoire dévolu à Maât », BSEG 19, 1995, p. 19: Thot est « le bon messager, celui qui délimite le Double-Pays au jour de présenter la charge du père à son fils » (Mam. Dendara, 135, 9); voir également Dendara II, 89, 5 (Thot); Tôd, n° 230, 5.

³⁶ *Urk*, VIII, n° 70 a.

³⁷ Pour présenter un écho littéraire à cette situation mythologique, rappelons que c'est également dans les buissons (b3.t) que se cache Sinouhé lors de sa fuite d'Égypte (Sinouhé, B5 et B17).

Pour conclure cette note, signalons l'existence de la plante bs.t-ntr dont la nature n'a toutefois pas été identifiée; elle est attestée en Edfou VI, 226, 2 38.

³⁸ Voir S. H. Aufrère, L'Univers minéral dans la pensée égyptienne, BdE 105/1, Le Caire, 1992, p. 290 et 302, n. 97.